

Conseil de la Vie Sociale

le 04 juillet 2024

Membres élus du CVS :

Représentants des familles :	Représentants des résidents :	Représentants des salariés :
Mme Cattiaux – Titulaire	Mme Clerc	Mme Cruder
M. Le Guen – Titulaire	Mme Bettochi	
M. Fauvernier- Suppléant	Mme Bueb - excusée	
Mme Rui – Suppléante	Mme Daltroff	
Mme Jurion	Mme Dupont	
	Mme Juillet	
	Mme Malacrida	

Pour la résidence :

Mme L'Héritier, Directrice

Dr Messin, médecin traitant-coordonnateur

Mme Delagrangue Mylène, secrétaire de direction

Ouverture de la séance à 14H00 par Mme L'Héritier qui remercie les membres de leur présence.

Ordre du jour :

1. Point sur la sécurité de l'EHPAD et les normes dans les chambres du nouvel établissement en présence du lieutenant Sébastien RIDOLFI, officier préventionniste

Madame L'Héritier remercie le lieutenant Ridolfi de sa présence.

A la demande des membres du CVS, le Lieutenant Ridolfi a été invité afin d'apporter des éléments de réponse aux points suivants :

- Les conditions de sécurité actuelles au sein de l'EHPAD La Rosemontoise
- Échanges sur les procès-verbaux des commissions de sécurité antérieures
- Les conditions de sécurité dans l'espace privatif du nouveau bâtiment : possibilité d'installer un micro-ondes ? Cafetière ?

Le lieutenant Ridolfi précise que sa mission au sein du service départemental d'Incendie et de Secours lui permet de mener des actions de prévention, de formation auprès des personnels et de s'assurer, dans le cadre de l'étude du permis de construire, que toutes les mesures de sécurité sont prévues et adaptées afin de garantir la sécurité des personnes accueillies, visiteurs et personnels.

En ce qui concerne le nouvel EHPAD Les Rubans, le lieutenant Ridolfi précise qu'aucune réglementation n'interdit le mobilier personnel dans les espaces privatifs dans la mesure où celui-ci n'entrave pas la circulation des personnes dans le cadre d'une évacuation et/ou dans les usages quotidiens du personnel soignant. Le lieutenant Ridolfi précise qu'il appartient à la gouvernance et la direction de la structure de fixer les règles au sein de la structure.

Conseil de la Vie Sociale

le 04 juillet 2024

Mme L'Héritier précise qu'effectivement le choix qui a été fait pour le nouvel EHPAD des Rubans, au regard de plusieurs facteurs déterminants, est de meubler les chambres, limitant effectivement l'apport de mobilier personnel.

Mme L'Héritier insiste sur l'évolution de la structure qui explique en partie cette décision. Les studios n'existeront plus, les espaces seront différents, les nouveaux résidents qui entrent en EHPAD souhaitent apporter des effets personnels mais pas de mobilier. Mme L'Héritier souligne qu'elle est bien consciente que pour une dizaine ou quinzaine de résidents de l'Orée du Bois la privation ou limitation du mobilier personnel est très difficile à accepter.

La psychologue sera amenée dans les prochaines semaines à intervenir auprès de chaque résident et famille afin de recenser le choix de la chambre en fonction des orientations, emplacements, voisins... Et recensera dans le même temps les souhaits en termes de mobiliers personnels et autres éléments essentiels pour chacun. Le choix des résidents sera respecté au maximum des possibilités et dans la limite des conditions de sécurité.

Le lieutenant Ridolfi précise que le matériel électrique installé dans la chambre ne doit pas dépasser 3,5 Kwatt et doit également être acheté en France afin qu'il réponde aux normes. Chacun doit être en capacité de prouver l'origine du matériel installé dans la chambre pour la sécurité collective.

Le lieutenant précise dans le même temps que les multiprises sont autorisées mais les blocs prises formellement interdites.

2. Situation sur le taux d'occupation de la résidence

Mme L'Héritier présente l'état d'occupation des chambres et studios. Les studios sont toujours plus difficiles à remplir au regard du profil médical des demandeurs.

	Hébergement permanent	Hébergement temporaire
Buis	49 studios / 48 résidents actuellement	2 chambres 2 chambres disponibles
Chênes	21 studios / 21 résidents	2 chambres 1 chambre disponible
Littoral	28 chambres – 28 résidents	/
Oasis	14 chambres – 14 résidents dont 1 temporaire	/

A ce jour, 111 résidents dont 2 en temporaire.

3. Postes à pourvoir en CDI

Mme L'Héritier souhaite présenter la situation actuelle de la résidence au niveau des effectifs. Malgré la perspective de recrutement de 2 apprenties aides-soignantes qui seront prochainement diplômées, la situation au niveau des équipes soignantes est très tendue. La situation de l'équipe infirmière est très difficile.

Infirmières : 6,7 IDE

- 1 poste d'Infirmier(ère) à 70% en CDI
- 1 poste d'Infirmier(ère) à 100 % en CDI

Aides-soignant(e)s : 11/34 postes

- 5 postes d'Aide-Soignant(e) à 100% (3 postes à l'Orée du Bois (2 prochainement pourvus), 1 au Littoral, 1 à l'Oasis).
- 3 postes d'Aide-Soignant(e) à 80% (1 à l'ODB, 1 en poste transverse et 1 au Littoral)
- 1 poste d'Aide-Soignant(e) à 50%

Absences prolongées à remplacer en plus des postes vacants :

- IDE : 1 arrêt (longue maladie) + 1 congé maternité
- AS : 1 congé parental au littoral, 3 arrêts maladie à l'ODB.

Total à remplacer dans l'équipe soignante : 3 IDE (prochainement 4) et 13 AS

Agents logistiques : 15 postes pourvus

4. Retour de la dernière enquête de satisfaction : restauration

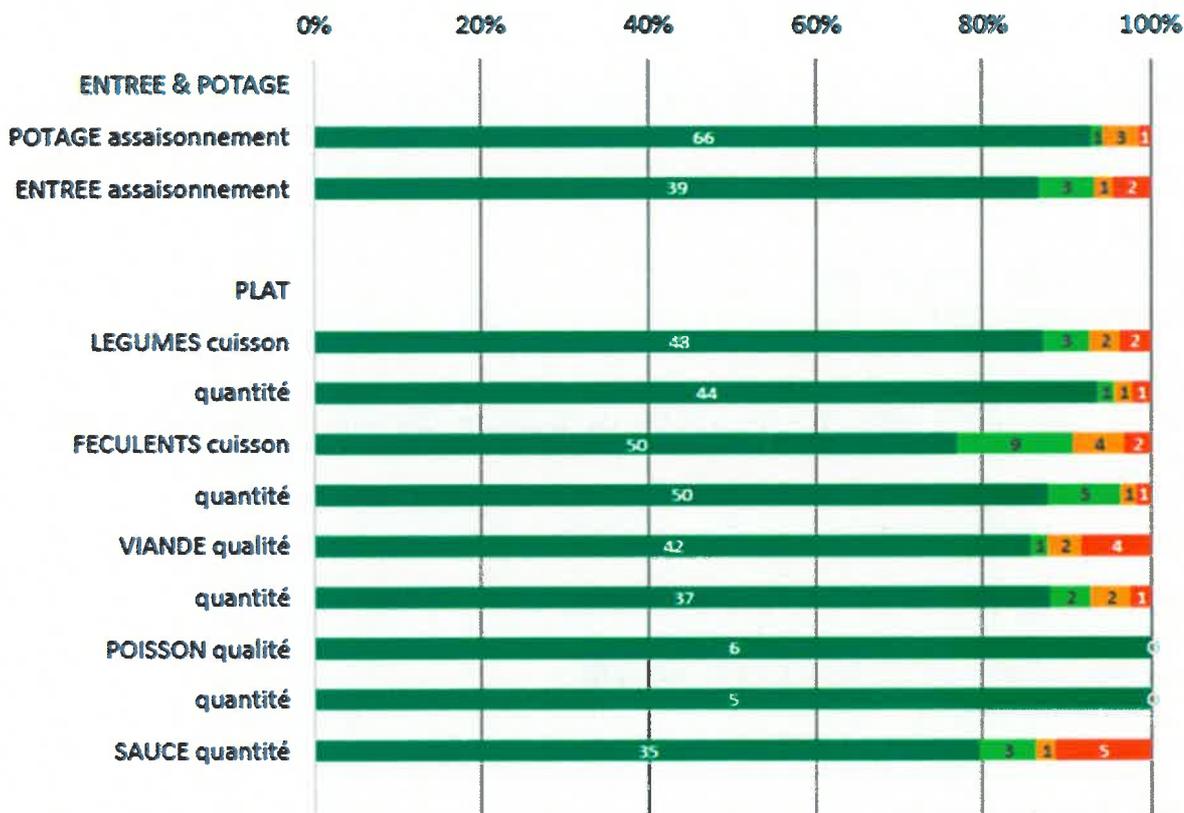
Mme L'Héritier présente les résultats de l'enquête restauration réalisée fin mars – début avril 2024. 74 recueils ont été effectués.

Le niveau de satisfaction reste très élevé (au-delà de 80%) pour la majorité des questions. Le haut niveau de satisfaction concernant la quantité de fromage est à mettre en évidence, il semblerait que ce point soit désormais un acquis (rappel : fin 2022 et début 2023, il s'agissait d'un point à améliorer). Comme lors du précédent recueil, un grand nombre de remarques positives sont faites. Les résultats concernant la qualité et la quantité de la viande se sont un peu améliorés par rapport au dernier recueil, même s'il reste une marge d'amélioration.

Comme en janvier 2024, les commentaires mettent à nouveau en évidence différents aliments trop secs, cela ressort davantage qu'en 2023. Ce point semble cohérent avec les résultats à la question concernant la quantité de sauce, ainsi qu'avec quelques remarques à ce sujet. Ce point a déjà été soulevé.

Point de vue des résidents

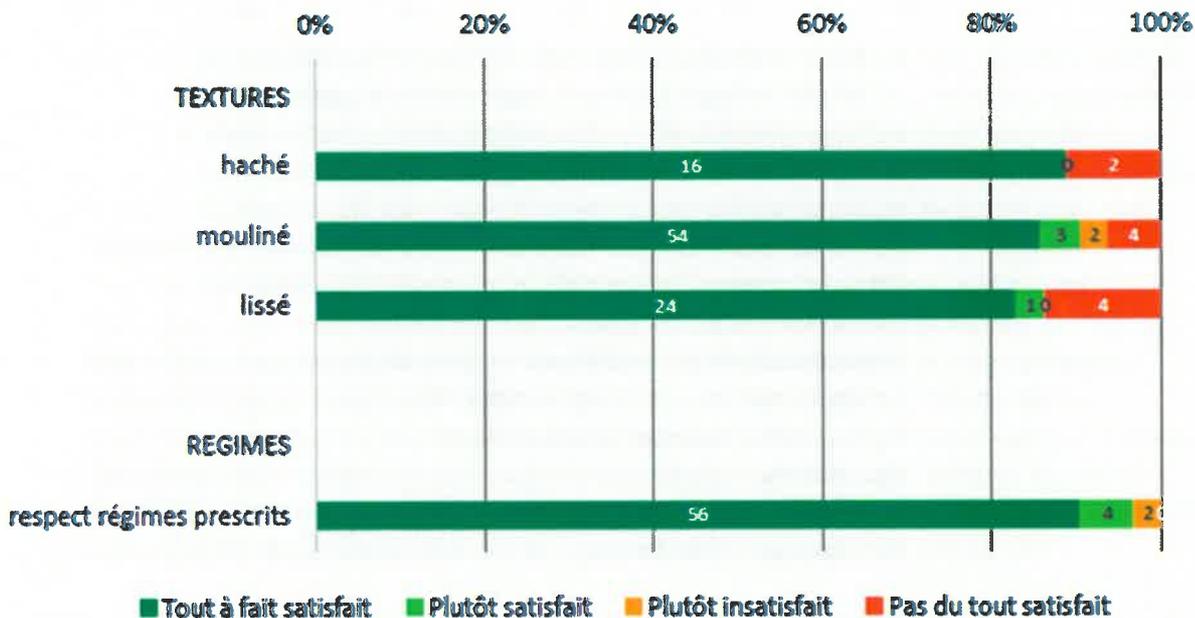
Conseil de la Vie Sociale le 04 juillet 2024



■ Tout à fait satisfait
 ■ Plutôt satisfait
 ■ Plutôt insatisfait
 ■ Pas du tout satisfait

Conseil de la Vie Sociale le 04 juillet 2024

Point de vue des professionnels



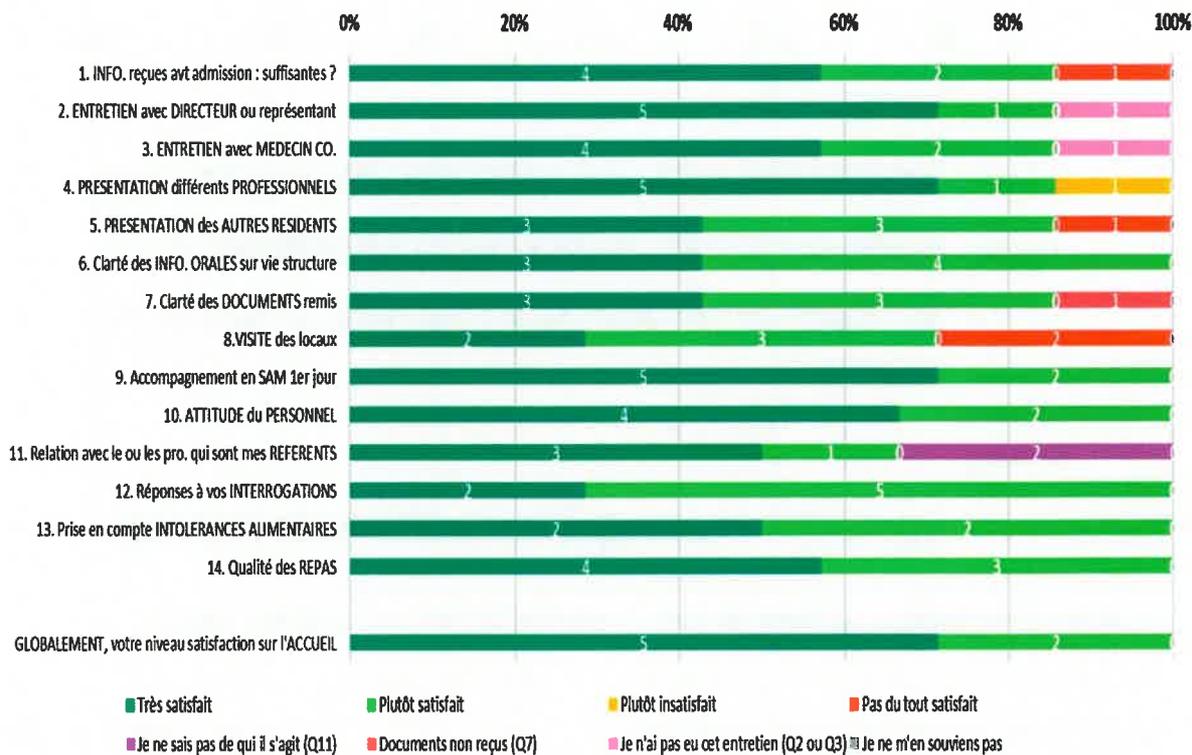
- Les résultats mettent également en évidence **la cuisson des féculents** qui est à améliorer, ainsi que **la diversité des desserts**.
- Par ailleurs, **différents manques** sont mis en évidence dans les remarques, tout particulièrement des oublis, sans explication évidente.
- Enfin, contrairement au dernier recueil, le **respect des textures prescrites** ressort comme un point d'amélioration ; la lecture des remarques montre que la plupart des points d'amélioration listés ci-dessus (aliments trop secs, quantité de sauce, cuisson des féculents, manques divers) explique en grande partie ce résultat. En effet **seulement 3 remarques concernent des morceaux dans les moulinés ou des vermicelles dans la soupe**.

5. Enquête de satisfaction Accueil

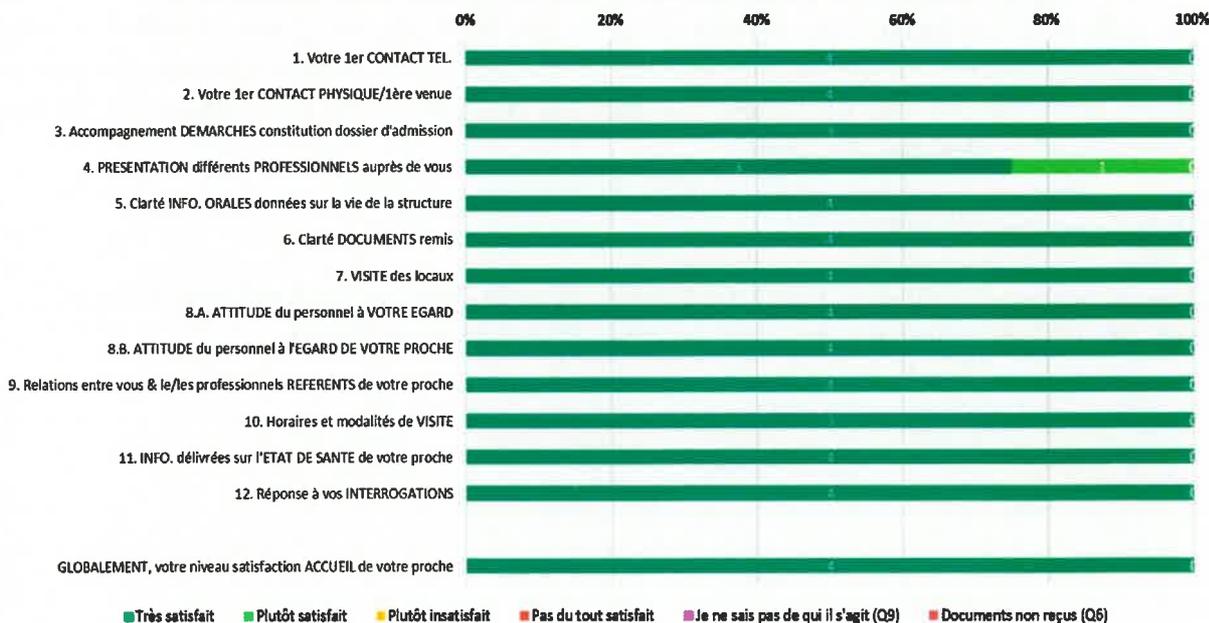
Mme L'Héritier présente les résultats de l'enquête réalisée pour le 1^{er} trimestre 2024. Pas d'observation particulière en dehors d'une réflexion à mener sur la visite des locaux lors de l'entrée.

Conseil de la Vie Sociale le 04 juillet 2024

SATISFACTION : ACCUEIL dans la résidence - point de vue RESIDENTS - LR - 2024 - 1er trimestre - 7 répondant(s)



SATISFACTION : ACCUEIL dans la résidence - point de vue REFERENTS FAMILIAUX/PROCHES - LR - 2024 - 1er trimestre - 4 répondant(s)



Conseil de la Vie Sociale

le 04 juillet 2024

Commentaire : « Nous n'avons aucun commentaire négatif à faire. Notre maman est bien prise en charge.

Le personnel soignant est très bienveillant et à l'écoute. L'équipe d'animation est très gentille, accueillante.

Nous sommes ravies que notre maman s'y place beaucoup et participe à toutes les activités. »

6. Etat des plaintes et réclamations

Les plaintes et réclamations des familles reçues pour la période de mars 2024 à mai 2024 ont été présentées aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Echanges sur les différents points abordés.

Mme L'Héritier souhaite aborder 2 autres points :

- Plusieurs épisodes de vols et/ou disparitions de biens personnels des résidents ont été recensés dernièrement. Mme L'Héritier précise que 2 réunions ont été organisées auprès de l'ensemble du personnel au cours desquelles Mme L'Héritier a alerté les équipes. Lorsque des pistes sont identifiées des entretiens sont réalisés avec les agents concernés. La situation semble s'être calmée.
- La résidence accueille depuis octobre 2023 un résident dont les propos et agissements génèrent de grandes difficultés auprès des résidentes dans un premier temps même si ce point a rapidement été maîtrisé, puis quotidiennement auprès des soignantes. Malgré les entretiens avec le médecin, la psychologue, la responsable des soins et moi-même, ce résident garde le même comportement. Les propos à connotation sexuelle de ce résident ont nécessité une réorganisation au niveau de sa prise en charge afin d'éviter de positionner de jeunes stagiaires ou jeunes aides-soignantes, le ménage de sa chambre est fait en dehors de sa présence. Un signalement a été déposé auprès des autorités. Depuis plusieurs semaines ce résident harcèle un agent logistique. Un avertissement écrit lui a été remis, lui rappelant notamment le règlement de fonctionnement de la résidence. Mme L'Héritier souhaite porter à la connaissance des membres du CVS cette problématique et recueillir l'avis des membres du CVS sur une éventuelle rupture du Contrat de Séjour avec ce résident si ces agissements perdurent. Les membres du CVS expriment leur accord avec les mesures mises en place et sont favorables à une fin de contrat pour ce résident si son comportement ne change pas.

7. Réactualisation du plan bleu

Mme L'héritier informe les membres du CVS que le Plan Bleu de la Résidence a été réactualisé pour 2024. Elle en rappelle l'objet.

- Le plan bleu constitue le plan global de gestion des risques de l'établissement pour faire face à tout type de crises et de situations sanitaires exceptionnelles (SSE) susceptibles de l'impacter.
- Le plan bleu 2024 a été réactualisé et transmis aux autorités de tarification en juin 2024.
- Il est communiqué aux équipes qui doivent en prendre connaissance.
- Le plan bleu permet de préciser et/ou compléter l'état des stocks : draps, brumisateurs, petit matériel médical, ...

8. Bilan de l'évaluation externe

Mme L'Héritier présente aux membres du CVS les résultats obtenus pour l'EHPAD suite à l'évaluation externe qui a été réalisée en décembre 2023.

Conseil de la Vie Sociale

le 04 juillet 2024

RÉFÉRENTIEL : Manuel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, HAS, version mars 2022



DATE ÉVALUATION : 6 et 7 décembre 2023

ORGANISME ÉVALUATEUR : 4 As - accréditation COFRAC numéro 3-1988 rév. 0



ÉCHELLE D'ÉVALUATION :

1	pas du tout satisfaisant
2	plutôt pas satisfaisant
3	plutôt satisfaisant
4	tout à fait satisfaisant
★	optimisé

⇒ cotation minimale à atteindre pour les critères impératifs définis par la HAS

CHAPITRE & THÈMES	COTATION / 4	PRÉSENCE D'ÉLÉMENT(S) D'ÉVALUATION OPTIMISÉ(S)
Chapitre 1 La personne	3,66	
Bienveillance et éthique	4	
Droits de la personne accompagnée	3,33	
Expression et participation de la personne accompagnée	3,27	
Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3,45	
Accompagnement à l'autonomie	4	
Accompagnement à la santé	3,57	
Continuité et fluidité des parcours	4	
Chapitre 2 Les professionnels	3,75	
Bienveillance et éthique	3,25	
Droits de la personne accompagnée	4	
Expression et participation de la personne accompagnée	4	
Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3,57	
Accompagnement à l'autonomie	4	
Accompagnement à la santé	4	★
Continuité et fluidité des parcours	3,44	
Chapitre 3 L'ESSMS	3,18	
Bienveillance et éthique	2,75	
Droits de la personne accompagnée	3	
Expression et participation de la personne accompagnée	3	
Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3,4	
Accompagnement à l'autonomie	3	
Accompagnement à la santé	3,54	
Politique ressources humaines	3,33	★
Démarche qualité et gestion des risques	3,39	

Conseil de la Vie Sociale

le 04 juillet 2024

FOCUS CRITÈRES IMPÉRATIFS AVEC COTATION INFÉRIEURE À 4 :

- Critère 3.6.2, cotation 3 : Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament.
- Critère 3.11.1, cotation 2 : L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.
- Critère 3.11.2, cotation 3 : L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.
- Critère 3.12.2, cotation 3 : L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes.
- Critère 3.14.2, cotation 3 : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.

FOCUS ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION OPTIMISÉS (cotation ★) :

- ★ Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement à la fin de vie de la personne (élément d'évaluation du critère 2.7.2)
- ★ Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en oeuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne (critère 2.7.4)
- ★ L'ESSMS définit sa politique ressources humaines et met en place l'organisation nécessaire pour son déploiement (élément d'évaluation du critère 3.8.1)
- ★ L'ESSMS intègre la démarche de prévention des risques professionnels dans sa politique ressources humaines et la met en oeuvre (élément d'évaluation du critère 3.8.1)
- ★ L'ESSMS identifie les besoins en formation continue des professionnels au regard de sa stratégie et de l'évolution du secteur (élément d'évaluation du critère 3.8.4)

APPRÉCIATION GÉNÉRALE DE L'ORGANISME ÉVALUATEUR :

« Portée par une direction motivée, tous les acteurs de l'établissement ont pu s'exprimer librement lors de l'évaluation. Nous avons pu observer des professionnels investis dont les préoccupations sont centrées sur la personne accueillie. Si l'histoire de la résidence est forte, nous avons ressenti une réelle volonté des professionnels de prendre en main la réflexion à mener pour formaliser leurs pratiques.

Le projet architectural est un élément central de la réflexion menée dans la perspective de répondre aux besoins des personnes accueillies et de leur proposer un environnement de qualité et innovant. L'inauguration est prévue pour le début de l'année 2025.

En appui avec les services supports du siège, la gouvernance propose un plan d'amélioration continue de la qualité pertinent. A ce titre, les points d'amélioration constatés doivent pouvoir renforcer cette dynamique afin de projeter les professionnels vers 2025, et de commencer la rédaction du projet d'établissement qui sera, sans nul doute, l'élément fédérateur des équipes. »

9. Mise à jour du logiciel Net'soins

Mme L'Héritier informe les membres du CVS que le logiciel de soins a été changé. L'ensemble des données ont été transférées nécessitant un travail important de l'ensemble des soignants. Ce changement de logiciel est en grande partie financée dans le cadre du dispositif ESMS numérique.

- Du 11 au 21 juin 2024 : formation du personnel soignant et administratif
- Transfert de l'ensemble des données personnelles des résidents de Titan vers Net'Soins
- Soutien financier de l'ARS pour cette migration via le dispositif ESMS numérique (14.000 € pour le logiciel, 7.000 € de formation, 5.000 € de matériel)
- Objectif : mise en place du DMP (dossier médical partagé, identité nationale de santé, messagerie sécurisée...)

10. Evaluation de la coupe pathos

- Le 6 juin 2024, réalisation de la coupe PATHOS
PATHOS : outil élaboré pour évaluer les niveaux de soins nécessaires. Il évalue à partir des situations cliniques observées les soins médico-techniques requis pour assumer la prise en charge de toutes les pathologies d'une population de personnes âgées, en établissement ou à domicile.
- Coupe réalisée par le médecin de l'ARS
- Définie la dotation soin allouée pour les 5 prochaines années

Mme L'Héritier souligne que ce travail a nécessité un investissement très important de notre médecin coordonnateur. Les résultats de la coupe réalisée semble nous être plutôt favorable. Nous attendons les retours officiels.

11. Dispositif d'étiquettes, chevalets, bracelets d'identito-vigilance

Au regard des carences en personnels soignants et notamment infirmiers, une réflexion a été engagée afin de sécuriser au mieux la distribution des médicaments au moment des repas, moment jugé critique par les remplaçantes infirmiers qui interviennent.

- Pour la période estivale
- Réflexion avec médecins coordonnateurs, responsable infirmière et infirmières pour sécuriser la distribution des médicaments au moment des repas principalement + sorties inopinées
- Décision :
 - Bracelets d'identito-vigilance pour les résidents présentant des troubles cognitifs
 - Étiquettes (photo + nom/prénom) sur les tables
 - Une information sera faite auprès des résidents/familles

Mme L'Héritier interroge les membres du CVS sur ces pistes de réflexion. Les membres du CVS disent comprendre et valident ces décisions.

12. Point d'étape sur la construction de l'EHPAD des Rubans



Mme L'Héritier précise que le chantier suit son cours sans aléas particulier.
Le mobilier des chambres est en cours d'installation.

13. Fin de séance

Deux représentants des familles élus se sont retirés du Conseil de la Vie Sociale. Mme L'Héritier demande si nous pouvons solliciter dans un premier temps les familles qui s'étaient présentées lors des élections afin qu'elles viennent compléter l'effectif des représentants des familles. Les membres du CVS y sont favorables. Une salariée -suppléante ne fait plus partie de des effectifs de la résidence, les membres du CVS sont également favorables à un recrutement en interne.

REMERCIEMENTS

- Madame L'Héritier remercie
 - Les membres du CVS de leur présence et de leur engagement pour la résidence
 - L'ensemble des chefs de services présents à ses côtés pour leur investissement dans leurs missions

Fin de réunion à 16 heures 30.

Marion L'Héritier

Directrice la résidence

Janine Clerc

Présidente du Conseil de la Vie Sociale

